



PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt

Arrêté portant reconnaissance de CONSER'SOLS en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Le préfet de la région Midi-Pyrénées,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;

Vu le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;

Vu le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;

Vu l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural du 10 juin 2015 ;

Vu l'avis du président du conseil régional Midi-Pyrénées du 4 juin 2015 ;

Vu l'appel à projets GIEE ouvert pour 2015 en région Midi-Pyrénées le 23 janvier 2015 modifié le 6 février 2015 ;

Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Midi-Pyrénées par CONSER'SOLS en date du 27/02/2015 ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Arrête :

Article 1^{er} - En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, CONSER'SOLS, dont le siège social est situé 32 avenue du Général de Gaulle 09000 Foix, est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental défini en annexe jointe au titre du projet ASSOLEMENT (l'Amélioration des SOLs, Essentielle à la Mobilisation pour l'ENVironnement du Territoire).

Article 2 - Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 30/03/2017. Pendant cette période, CONSER'SOLS porte sans délai à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

.../...

Article 3 - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 22 JUIL. 2015
Le Préfet général
pour les affaires régionales

22 JUIL. 2015



CHAPPUS

Pascal Mailhos

ANNEXE à l'arrêté portant reconnaissance de CONSER'SOLS en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) :

N° du dossier GIEE : GIE15R073000008

Intitulé du projet : ASSOLEMENT (l'Amélioration des SOLs, Essentielle à la Mobilisation pour l'ENvironnement du Territoire)

Territoire du projet : Périmètre de l'association (tiers Nord du département de l'Ariège)

Date de début du projet GIEE : 01/04/2014

Date de fin du projet GIEE : 30/03/2017

Exploitants agricoles engagés dans le projet : CONSER'SOLS

Dénomination sociale (personne moral Nom (exploitant individuel)	Prénom (exploitant individuel)	Code Postal	Commune
ALABERT	JACQUES	09700	TREMOULET
BARDOU	JEAN-MICHEL	09700	LA BASTIDE DE LORDAT
EARL DE LA RIVIERE		09210	LEZAT SUR LEZE
EARL DEDIEU		09210	LEZAT SUR LEZE
EARL DU FAURE		09100	VILLENEUVE DU PAREAGE
GAEC DE BELLEVUE		09500	MIREPOIX
GAEC DE BIROL		09100	PAMIER
GAEC DE CRABOT		09130	SAINTE SUZANNE
GAEC DES DEUX PINS		09100	ARVIGNA
GAEC DES MANSES		09350	LES BORDES SUR ARIZE
MASCARENC	CHRISTOPHE	09700	SAVERDUN
PUJOL	CHRISTIAN	09700	MONTAUT
ROUQUET	BORIS	09270	MAZERES
SAINT-GERMAIN	PHILIPPE	09350	FORNEX
SARL REYMAT		09130	LE FOSSAT

